



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONLET DU 27 MARS 2025**

Convocation du 21 mars 2025 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Brigitte PERRIN, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY et Christine VALENTIN

Etaient excusés : Mme Geneviève MONATTE-ALONZI ayant donné pouvoir à M. Philippe RITTER, et M. Daniel PICOT ayant donné pouvoir à Mme Brigitte PERRIN

Secrétaire de séance : Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10

Suffrages exprimés : 9

Nombre de conseillers présents : 8

POUR : 9

Nombre de conseillers votants : 7

CONTRE : 0

Nombre de pouvoirs : 2

ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2025-07 – VOTE DU CFU 2024 – BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE DU GARAY

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Philippe RITTER, maire, quitte la salle pour le vote du CFU 2024 de la station-service du Garay.

Le compte financier unique du budget annexe de la station-service du Garay pour l'année 2024 fait apparaître les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTES Réalisations	7 683,80	750 477,06	758 160,86
RECETTES Restes à réaliser	-	-	-
DEPENSES Réalisations	12 365,42	745 367,02	757 732,44
DEPENSES Restes à réaliser	-	-	-
Solde des réalisations	- 4 681,62	5 110,04	428,42
Résultats antérieurs reportés	67 239,25	110 567,85	182 488,72
Solde (investissement) ou clôture (fonctionnement)	67 239,25	115 677,89	182 917,14
Différence entre les restes à réaliser	-	-	-
Résultat cumulé	67 239,25	115 677,89	182 917,14

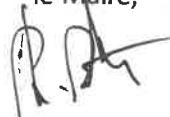
Madame Brigitte PERRIN, présidente de la séance, invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe de la station-service du Garay.

*Le Maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Préfecture du Puy-en-Velay
au titre du contrôle de légalité le :
(voir date du timbre de la Préfecture)*

Pour copie certifiée conforme,

le Maire,



Philippe RITTER